



## MOTO CLUB DU LEES

### REGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE TT QUADS ET MOTOS

**Organisateur : MOTO CLUB DU LEES 6 cami dou Monge 64160 SEDZE MAUBECC**

**Date : Dimanche 18 novembre**

**Lieu : SEDZE MAUBECC (64)**

**Définition :** Epreuve se déroulant suivant la formule 1 pilote /1 quad sur une durée de 2h30 le matin d'une part et suivant la formule 1 moto et 1 ou 2 pilotes sur une durée de 3h00 l'après midi.

**Véhicules et classes admis :** Motocycles solos conformes aux normes FEDERALE de 85 à 650 cc dans les catégories suivantes :

- Machine de 85 cc
- Machines de plus de 85cc jusqu'à 125cc et 250 cc 4 T
- Machines de plus de 125cc (hors 250cc 4T)
- Prestiges (pilotes de+ 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier2007)

**Quads (Véhicules à 4 roues dont les roues arrières assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal) de 125 cc à 750 cc (2 temps ou 4 temps). Les quads rouleront dans une seule et même catégorie.**

### **LES QUADS ET LES MOTOS NE POURRONT PAS ROULER ENSEMBLE**

**Compétiteurs :** Cette épreuve est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence UFOLEP.

**Durée de l'épreuve :**

- Quads 2h30
- Motos 3h00

**Engagements :** Les engagements des pilotes devront parvenir au MOTO CLUB DU LEES avant le 26 octobre. Le droit d'engagement est fixé à 40 euros pour les quads. Le droit d'engagement pour les motos est fixé à 30 euros pour les solos et de 50 euros pour les duos

**Descriptif du circuit :** Longueur environ 10 Kms ; largeur mini 5 mètres ; largeur de la piste au départ 60 mètres ; tout le circuit sera banderolé .

**Contrôle administratif et technique :** Le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 8h00 à 8h45 pour les quads et de 9h00 à 10h00 pour les motos. Les pilotes devront montrer leur licence en cours de validité ainsi que leur permis de conduire ou C.A.S.M. Avant les essais les pilotes devront se présenter en tenue et en possession de leur casque homologué. Au contrôle technique, chaque équipage devra présenter un extincteur à poudre. Attention tous les réservoirs devront être d'origine.

**Essais : Séance obligatoire**

**de 8h00 à 8h45 pour les quads**

**de 13h00 à 13h45 pour les motos**

**Dés la fin de chaque séance d'essai les machines seront placées sur la ligne de départ sans repasser au stand.**

**Départ :**

**Heure de départ**

**9h00 pour les quads le matin**

**14h00 pour les motos l'après midi**

**Procédure identique pour les quads et les motos, le départ sera donné style Le Mans un genou à terre, le signal sera donné par le directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore (ou tout autre moyen) a ce signal les pilotes courront vers leur machine et démarreront. Le départ a la poussette ne sera possible que sur accord du directeur de course (drapeau vert) qu'après le départ effectif des autres concurrents.**

**Ordre de départ :** La ligne sera attribuée en fonction de l'arrivée des engagements. La place sur la ligne au libre choix des pilotes.

**Fin de course :** La fin de course sera donnée sur le concurrent en tête toutes catégories confondues après expiration du temps de course réglementaire.

**Classements :** Au nombre de tours, au temps, au franchissement de la ligne d'arrivée. Le pilote ayant effectué le plus grand nombre de tours après décompte des écarts de départs sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

**Remise des prix :** La remise des prix aura lieu à 18h00.

**Réclamations :** Les réclamations devront être formulées par écrit au directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Ces réclamations devront être accompagnées de la somme de 80 euros chacune, par chèque qui sera restitué au réclamant si le bien fondé de celle-ci est admise. Dans le cas contraire la somme sera reversée CTR UFOLEP.

**Assurance :** Une assurance sera souscrite conformément à la législation en vigueur auprès de la compagnie :

**Délégation APAC départemental Danièle MOURAAS 17 Rue de Boyrie 64000 PAU**

**Dispositif de sécurité :** Défini en commission de sécurité réunie par la Préfecture de PAU

**ATTENTION L'ENGAGEMENT À CETTE EPREUVE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CE REGLEMENT.**

**Directeur de course : Michel AGEZ**

**Commissaires de piste : en nombre suffisant**

**Commissaire sportif : Christine VEYSSADE**

**Commissaire technique : Jacky CORNIER**

**VISA DU CLUB**

**VISA UFOLEP AQUITAINE**

**Président du club :**

**LAGARRUE Michel**

**6 cami dou Monge**

**64160 Sedze Maubecq**

**05.59.81.51.74 / 06.87.27.27.81**